

Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 27 novembre 2023, à 17 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur YouTube et est disponible en différé moins de 48 heures après la diffusion.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Absent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Absent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

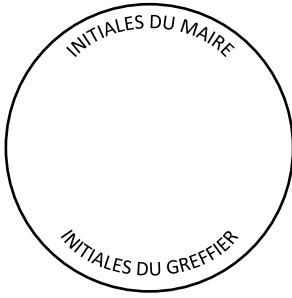
Francis Dubreuil, directeur général adjoint, aux opérations et greffier-trésorier adjoint

1. OUVERTURE

2023-11-410 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2023-11-411 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION



Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2023-11-412 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

2023-11-413 3.1 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ # 13-1010

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé # 13-1010 à compter de ce jour, aujourd'hui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES



12. CLÔTURE

2023-11-414

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2023-11-415

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2023-11-416

12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De lever la séance à 17 h 43

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire
